

# Expansion de l'agriculture bio et fertilisation organique

webinaire technique du  
15/04/2021 organisé par



Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques

en coopération avec



**DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ



**niort aggro**  
Agglomération du Niortais

**Terrial**

**VoxGaïa**



en partenariat avec **Déchets infos**

webinaire technique du 15/04/2021 -  
Tsunami réglementaire sur la FFOrg, comment surfer entre les MAFOR et le BIO ?

# Expansion de l'agriculture bio et fertilisation organique

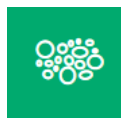
**Laurent LARGANT, directeur d'Afaïa**

## Sommaire :

- ✓ **Afaïa son rôle et ses missions**
- ✓ **Importance du bio pour les adhérent**
- ✓ **Les règles françaises actuelles, quel impact**
- ✓ **Conséquences de la mise en application du Guide**
- ✓ **Conclusion**

**Syndicat professionnel** depuis plus 30 ans, *représentant pour la France les entreprises fournissant les matières fertilisantes et intrants innovants des cultures végétales durables*

Représente les producteurs et/ou metteurs en marché en France de **trois grandes familles de fertilisants** :



**Supports de culture  
& produits de paillages**



**Fertilisants organiques  
& organo-minéraux**



**Biostimulants**



## 4 actions :



- **Représenter** les professionnels auprès des institutions françaises et européennes
- **Promouvoir** les produits des adhérents et mettre en valeur leurs engagements « Qualité »
- **Informier** des évolutions réglementaires et normatives
- **Fédérer** et animer les relations entre nos adhérents



**Membre associé des 3 fédérations européennes sur nos métiers**



## Quelques exemples d'actions :



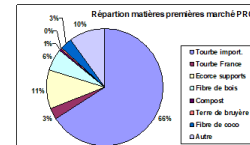
Académie  
des  
Biostimulants



**LES FERTILISANTS**  
LES CLÉS POUR  
LA RÉGLEMENTATION  
DE MISE EN MARCHÉ



QUELQUES ÉLÉMENTS  
DE BASE SUR LA  
MISE EN MARCHÉ DES  
FERTILISANTS  
Ce que dit la réglementation française



## et d'engagements



## Importance économique :



- La plupart des amendements organiques, et engrais organiques sont UAB.
  - => plus de 1 million de t de produits
- Idem pour les biostimulants
- Supports de culture : orientation massive sur l'UAB, notamment pour le marché grand public.

**Afaïa soutient le développement de la filière bio, et est attaché à lutter contre les distorsions de concurrence.**

## Comment en est-on arrivés là ?

- Absence de définition de *factory farming* au niveau européen  
=> La France appliquait les règles anciennes (liées à la note de 1995), prise en compte du critère « hors sol ». Pas toujours facile à appliquer !
- A partir de 2018 : Sujet en discussions au sein de la Commission Intrants du CNAB  
=> Fin 2018 : 1<sup>ère</sup> modification du Guide (interdiction complète cages et caillebottis)  
=> Fin 2019 : **modification du Guide avec introduction des seuils** pour application début 2021. (+ délais d'application au 1/1/2022)



## Les conséquences :

Au cours des discussions, Afaïa a alerté sur les conséquences de ces règles :

- Sur la base d'une interdiction complète des animaux en cage et sur caillebottis (Guide fin 2018), enquête très précise sur 2018 et 2019, quantités et teneurs  
=> Disponibilités en **azote divisées par 7**, (- 4800 t)  
=> Disponibilités en **phosphore divisées par 9**, (- 5000 t)

**Ordre de grandeur : 4800 t d'N  $\Leftrightarrow$  50 000 ha de blé, soit environ 1/3 de la surface française en blé bio !**

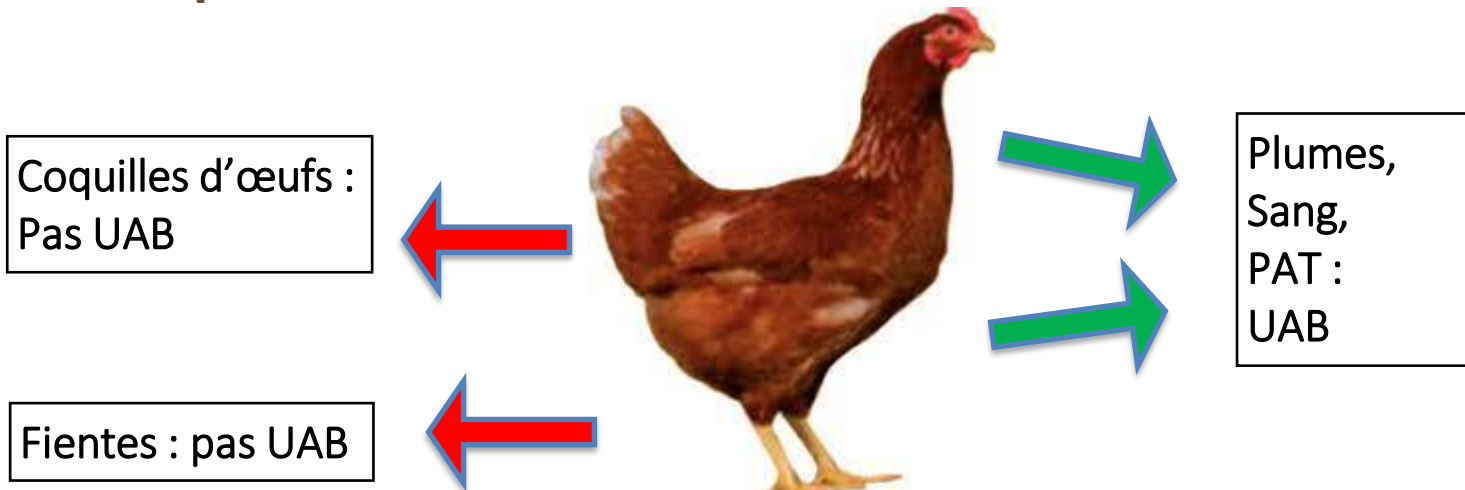
## A noter sur la question des seuils :

La mise en place de seuils en nombre d'animaux (60000 poules, 3000 porcs) dans la dernière version ne change pas grand-chose en termes de ressources. En effet, **ce sont les plus grands élevages qui fournissent l'essentiel des quantités.**

## Nos propositions :

- Confirmer la prise en compte du critère « hors-sol » (qui est défini au niveau européen)
- Profiter de la révision du RCE et des annexes pour avoir une définition européenne de *factory farming*. *[réaction trop tardive des autorités, la définition n'est pas dans les projets d'annexes]*

## Incohérences de l'interprétation française : Exemple : Une poule, en cage dans un élevage de plus de 60000 pondeuses



Comprenez qui pourra ! **Quelle crédibilité pour la filière ?**

**Moins de disponibilités d'effluents d'origine France**  
**Alors que les surfaces bio progressent, et que la filière a**  
**besoin de fertilisants** (c'est évident mais ça mérite d'être redit !)

=> **Les besoins sont couverts par :**

- Des **importations** de fientes notamment (Flandres, Espagne).  
Pas moyen pour la DGCCRF de vérifier que les exigences du Guide françaises sont vraiment respectées !
- Importation de « **billes noires** »,  
En provenance de Chine. Forte teneur en N et en S,  
avec beaucoup d'azote ammoniacal...



**Est-ce vraiment des engrais organiques ?**

**Quelle crédibilité pour la filière bio dans ces conditions ?**

**Toute distorsion de concurrence (pour les fournisseurs de fertilisants et pour les agriculteurs) entrainerait une perte de crédibilité de la filière bio.**

**La solution :**

**Une définition européenne de *factory farming* permettrait de clarifier la situation et d'abandonner l'interprétation uniquement franco-française !**